

**COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 10 FEVRIER 2015 A 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy**

\*\*\*\*

**Etaient présents :**

M. CANDAT, J. DEWIDHEM, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, D. KRIER, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, C. LAROPPE (arrivée à 20h05), E. BISTORY, F. BIHLER, N. BLANPAIN, C. ZELLER, C. POLISSE, P. NICOLLE, J. THIEBAUT, D. LARCHER, P. MEYER, C. HAUSERMANN.

**Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :**

F. NOVIANT a délégué son mandat à J. DEWIDHEM  
M. SAUGET a délégué son mandat à A. QUERCIA  
R. STAHL a délégué son mandat à M. CANDAT  
P. MASSON a délégué son mandat à P. CHANET  
S. PAULIN a délégué son mandat à B. GIRSCH  
A. MOREAU a délégué son mandat à P. MEYER  
T. BRACHET a délégué son mandat à C. HAUSERMANN

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DECEMBRE 2014**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE**

- **Décision n° 01 du 15 janvier 2015** Convention de vérification périodique des installations de gaz Chaufferie et grande cuisine
- **Décision n° 02 du 15 janvier 2015** Contrat de développement et de mise en place du site internet
- **Décision n° 03 du 15 janvier 2015** Contrat d'architecte pour études préliminaires (bâtiment rue d'Essey)
- **Décision n° 04 du 21 janvier 2015** Contrat d'entretien des locaux
- **Décision n° 05 du 30 janvier 2015** Contrat d'architecte pour études préliminaires (accessibilité salle des mariages, salle des fêtes et salle du conseil)

# **POINT 1**

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION « PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL » AUPRES DU CENTRE DE GESTION 54**

Monsieur LAURENT rappelle que, depuis février 2009, la commune de Saulxures-lès-Nancy adhère au service « Prévention Santé au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

L'objectif de ce service est de répondre à l'attente des employeurs territoriaux : « les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Le service comprend des médecins agréés, des infirmiers du travail, mais aussi des ingénieurs et techniciens en hygiène et sécurité, ergonomes, médiateur du travail.

La mise en œuvre des objectifs de la convention a pour finalité de :

- Améliorer la prise en charge des agents en difficultés,
- Favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,
- Elaborer des stratégies et dispositifs communs en matière de gestion des emplois et des compétences pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de la collectivité,
- Maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler cette convention.

La convention prendra effet le 1er janvier 2015 pour prendre fin le 31 décembre 2017.

Concernant le coût horaire de la prestation, le coût forfaitaire de toutes les mises à disposition des membres de l'équipe de prévention et santé au travail (volets médical et paramédical, visites, hygiène et sécurité, organisationnel et commissions) est inchangé par rapport à la dernière convention. Il est basé sur la facturation du temps médical, soit 219,99 € de l'heure. Le coût horaire de la mise à disposition d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire de prévention et santé au travail, au-delà du forfait demeure fixé à 55 €.

Ces coûts horaires de mise à disposition sont fixés et réactualisés selon les termes de la convention.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 27 janvier 2015,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à faire appel autant que de besoin au service de prévention santé au travail mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document découlant de cette décision.

## **POINT 2**

### **PROGRAMME 2015 D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE LA FORET COMMUNALE**

Monsieur DEWIDHEM rappelle que, par délibération en date du 28 septembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé un plan de gestion par l'Office National des Forêts de la forêt communale de Saulxures-lès-Nancy.

Ce plan définit pour la période 2004-2018 l'exploitation durable (coupes, état sanitaire, régénération naturelle ...) de la forêt.

Dans le cadre de ce plan, l'O.N.F propose un programme de coupes pour l'année 2015 sur la parcelle 18 avec une estimation du volume total de 50 m<sup>3</sup>.

Dans la mesure où la nature de la coupe sur la parcelle 18 correspond à une coupe d'amélioration, la vente pourrait être effectuée dans le cadre de cessions de bois de chauffage, qui pourraient avoir lieu au cours de l'année 2015 ou au cours de l'hiver 2015/2016.

Concernant les travaux sylvicoles prescrits par le programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune, il convient de réaliser des travaux de nettoyage de régénération sur les parcelles 25 et 26 pour un montant approximatif estimé à 2 124.20 € HT.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 27 janvier 2015,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :**

- **de décider**, pour le programme de coupes 2015, de la vente en cession de bois de chauffage des produits provenant de la parcelle 18 ;
- **d'autoriser** les travaux de nettoyage de régénération sur les parcelles 25 et 26 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis, conventions et contrats permettant l'exploitation et la vente des bois de la parcelle 18 et l'entretien (nettoyement par régénération) des parcelles 25 et 26.

## **POINT 3**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur LAURENT rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité et sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet (ou non complet) nécessaires au fonctionnement des services.

Deux modifications sont à prendre en compte :

- Compte tenu de la demande d'un de nos agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sur une nouvelle réorganisation de missions sur du temps scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps

non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 14 mai 2013, à 28 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

A noter que la modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

○ Compte tenu de l'avancement de grade demandé pour un agent lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion 54, il convient de modifier les emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le tableau des effectifs sera modifié de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 :

- suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 h)
- création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35 h)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi modifiés ou créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 27 janvier 2015,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :**

- **De modifier**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, la durée du travail du poste à temps non complet d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (passage de 30 heures à 28 heures par semaine),
- **De supprimer**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 h) ;
- **De créer**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35 h).

## **POINT 4 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Ce débat présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur le projet de loi des finances 2015. Ce débat est une étape importante dans la vie de notre collectivité et permet à chacun d'analyser la situation financière de notre commune, son évolution, ses marges de manœuvre, son endettement, sa fiscalité. Le DOB doit permettre de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et qui montreront la stratégie financière de la ville.

### **1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

Le projet de loi de finances pour 2015 s'inscrit dans un contexte financier et économique difficile et les collectivités territoriales vont devoir poursuivre leur contribution au redressement des finances publiques.

Cet objectif de réduction des déficits publics conduit obligatoirement à une réduction des dépenses de l'Etat, qui va se traduire par une diminution de ses concours aux collectivités territoriales.

#### **La baisse des concours financiers de l'Etat**

Il est d'ores et déjà annoncé que les dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités territoriales baisseront de 11 milliards d'euros à l'horizon 2017 à un rythme

régulier de 3.7 milliards d'euros par an (après une première baisse de 1.5 milliards d'euros en 2014).

Le concours financier sur lequel pèse la réduction est la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) conformément au « Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales ».

Pour la commune de Saulxures-lès-Nancy, la perte de D.G.F. sera de l'ordre de 60 000 € pour l'année 2015 (par rapport à l'année 2013).

## **2 - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

### **2 – 1 La dette**

Depuis le 1er janvier 2013, la dette est nulle.

### **2 – 2 Les excédents budgétaires**

Au 31 décembre 2013, les comptes de la commune faisaient apparaître 226 034 € d'excédents de fonctionnement reportés.

Pour l'année 2014, la réalisation de l'exercice budgétaire s'est traduite par :

- Un déficit de 58 881 € en section de fonctionnement
- Un besoin de financement de 42 628 € en section d'investissement

Par conséquent, les comptes de la commune font apparaître 124 525 € d'excédents de fonctionnement reportés au 31/12/2014.

## **3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **3 – 1 Le personnel**

Les charges concernant le personnel représentaient 1 130 289 € soit 51.8 % du budget de fonctionnement (opérations réelles sur le chapitre 012) en 2014.

A noter que les charges de personnel pour l'année 2015 seront en augmentation d'au moins 3% par rapport au budget primitif 2014 en prenant en compte, notamment :

- le Glissement Vieillesse Technicité (déroulement de carrière des agents) pour les avancements de grade et d'échelons,
- l'impact en année plein des recrutements intervenus courant 2014 :
  - création au 1<sup>er</sup> avril 2014 d'un nouvel emploi d'insertion, via l'embauche d'un agent en contrat d'avenir au sein des services techniques,
  - embauche de personnels nécessaires à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014,
- la rémunération des personnels lors des élections (consultation régionale en février, élections départementales en mars et élections régionales en décembre),
- la revalorisation, à compter du 1er janvier 2015, des échelles de rémunération de catégorie C ainsi que celle de certains échelons de la grille indiciaire des premiers grades de catégorie B,
- les augmentations à compter du 1<sup>er</sup> janvier des contributions patronales, notamment l'augmentation de la contribution « CNRACL » et « IRCANTEC » concernant la cotisation retraite des agents titulaires et non titulaires,

### **3 - 2 La petite enfance**

Pour rappel, la procédure marché public pour le choix d'un prestataire de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 (avec possibilité de trois années de reconduction) a abouti en décembre 2014 à l'attribution du marché à la Fédération Léo Lagrange.

Pour l'année 2015, l'inscription budgétaire pour cette prestation s'élèvera à 137 150 €.

Comme l'année précédente, l'importance de ce budget nécessite la poursuite de la réflexion à mener sur l'équilibre qu'il doit y avoir entre les différents modes de garde des jeunes enfants de la commune.

### **3 – 3 Le pôle jeunesse**

- Actions en direction des enfants de 3 à 12 ans :

Toutes les activités concernant l'accueil périscolaire, les mercredis récréatifs et les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) des petites et grandes vacances seront poursuivies.

Les tarifs de ces activités feront l'objet d'une nouvelle étude pour la rentrée 2015.

Sur le nombre d'enfants accueillis, il convient de noter sur l'année 2015 une stabilisation de la fréquentation aux mercredis récréatifs, au périscolaire ainsi qu'aux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), mais aussi une hausse sensible de la fréquentation en cantine scolaire.

- Actions en direction des enfants et adolescents de 12 à 17 ans :

Pour rappel, la convention avec la fédération des œuvres laïques (F.O.L.) 54 a fait l'objet d'une nouvelle prolongation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le dispositif « La passerelle » qui s'adresse aux jeunes de la commune âgés de 10 à 13 ans sera reconduit dans la mesure où il a permis de relancer la fréquentation des préadolescents.

Pour l'année 2015, le budget prévisionnel est en baisse. Environ 35 610 € seront nécessaires pour faire fonctionner le pôle jeunesse (contre 49 504 € pour l'année 2014). Cette baisse est due à deux facteurs principaux :

- Le recalibrage du poste de coordonateur-animateur à temps complet en poste d'animateur à 80%
- La fin de la prestation de coordination du Projet Educatif Local par la FOL 54.

Le budget prévisionnel 2015 comprend les coûts inhérents à :

- l'animation des accueils de loisirs (février, printemps, été, toussaint)
- la prise en charge des jeunes un mercredi après-midi par mois en période scolaire.

L'ensemble de ces frais sont assimilés à une prestation de service et seront donc pris en compte dans le chapitre budgétaire 011.

### **3 - 4 Les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)**

La réforme des rythmes scolaires est entrée en application à Saulxures-lès-Nancy à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Sur la première période d'activités (du 2 septembre au 17 octobre 2014), 194 enfants ont participé aux NAP, soit 57 % de l'effectif scolaire.

En année pleine, le coût de cette mesure pour l'année 2015 a été chiffré à 70 000 €. Cette dépense correspond à quatre postes principaux :

- la rémunération des onze animateurs communaux qui participent à l'encadrement des enfants ;
- la rémunération des intervenants extérieurs et l'achat du petit matériel et des fournitures ;
- la prestation de transport scolaire en bus le mercredi matin
- la prestation supplémentaire liée à l'entretien des locaux scolaires.

Une fois déduites les participations de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et des familles, le reste à charge au budget de la commune s'élève à environ 45 % (soit un peu plus de 30 000 € par an).

### **3 -5 Actions envers les aînés.**

Les activités et manifestations pour nos aînés seront poursuivies.

### **3 – 6 Les subventions aux associations**

Le soutien aux associations sera maintenu pour l'année 2015.

### **3 – 7 La communication**

Sur la parution du bulletin municipal, il est de plus en plus difficile de fonctionner avec les sociétés qui assurent gratuitement la parution des bulletins en se finançant sur la vente d'espaces publicitaires. Ce système économique n'est aujourd'hui plus viable. Il convient donc d'inscrire au budget une dépense (environ 8 000 €) pour couvrir les frais d'impression des bulletins municipaux à venir.

Sur le site internet, une reprise du site existant est à réaliser afin de le moderniser et d'en améliorer l'ergonomie. Cette prestation d'un montant inférieur à 1 000 € sera réalisée par la société qui a conçu et qui héberge le site actuellement.

Dans un souci constant de ne pas alourdir notre budget de fonctionnement, l'investissement du personnel et des élus sera pérennisé pour la conception, mise en page et distribution du bulletin municipal trimestriel, ainsi que pour la mise à jour du site internet communal.

### **3 – 8 La poursuite de l'encouragement au volontariat**

Ces actions continueront à être soutenues en 2015. Il s'agit :

- de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- du maillage des Sauveteurs Volontaires de Proximité (S.V.P.) dans le cadre de la lutte contre les arrêts cardiaques ;
- de la commission extra municipale sur l'histoire de la commune ;
- du Comité de Jumelage.

## **4 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Comme annoncé dernièrement, la réalisation du centre socio-éducatif et culturel est, du fait de la conjoncture économique actuelle, fortement compromise.

Au-delà de la construction de cette salle, c'est l'ensemble du projet situé sur l'ex site « Malora » qui doit être retravaillé. Aussi, si le dossier d'acquisition foncière de l'ex site Malora (par le biais d'une Déclaration d'Utilité Publique) auprès des actuels propriétaires du site est toujours en étude, des rencontres avec les propriétaires du site vont se poursuivre en 2015.

Pour pallier à ces désagréments et ne pas stopper la dynamique d'investissement, deux chantiers d'étude vont être menés en 2015 :

- le premier concerne la relocalisation du Centre Technique Municipal dans des locaux proches de l'Hôtel de Ville. Il s'agit là de saisir l'opportunité de la mise en vente d'un bâtiment industriel qui pourrait accueillir l'ensemble des services techniques. Une étude de faisabilité est en cours afin de chiffrer le coût d'achat et de réhabilitation de ce bâtiment.

Si cette opération venait à se réaliser, Il conviendrait de procéder à l'achat du bâtiment et d'engager les travaux de réhabilitation. Cette opération permettrait également de libérer de l'espace au sein des locaux de l'Hôtel de Ville au bénéfice, notamment, des jeunes de la commune.

- le second concerne l'accessibilité des locaux communaux avec une première phase qui consisterait à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la salle des mariages, la salle du conseil municipal et la salle polyvalente.

Pour le reste, l'enveloppe 2015 sera consacrée à la maintenance, à la mise aux normes et en conformité des équipements publics.

## **5 – ORIENTATIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT**

Les objectifs pour l'année 2015 sont les suivants :

- la poursuite de l'opération « La Vahotte » avec la construction de 39 logements aidés et 32 logements privés ;
- le démarrage de la deuxième tranche des « Genôves » avec la construction de 24 logements intermédiaires, de 4 logements individuels, de 15 maisons en accession à la propriété et de 12 parcelles privatives libres de construction ;
- le maintien de l'opération « Village Nord » avec la construction de 86 logements dont 20 logements sociaux ;

L'arrivée dans les prochaines années de nouveaux habitants dans la commune engendrera une adaptation des services communaux en particulier au niveau des écoles, mais aussi de nouvelles recettes. Un nouveau foyer fiscal génère, en moyenne, 450 € de recettes nouvelles -impôts locaux et fonciers- pour la commune.

## **6 – LES RECETTES**

Nonobstant la baisse des dotations de l'Etat (voir ci-dessus), la revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives (décidée par l'Etat) est de 0.9 % pour l'année 2015.

Mais aujourd'hui, la progression des bases physiques ne permet plus de compenser la baisse des dotations de l'Etat et les charges nouvelles. Une nouvelle fois encore, la section de fonctionnement (dépenses réelles) a été déficitaire en 2014, entraînant une réduction de près de moitié de l'excédent de fonctionnement reporté.

Dans ces conditions, pour permettre à la commune de se reconstituer des marges de manœuvre pour les futurs investissements, il convient :

- de faire évoluer les taux d'imposition en 2015
- d'étudier les axes possibles visant à permettre à la commune d'augmenter son autonomie financière par la perception de nouvelles recettes et la diminution de son volume de dépenses.

## **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Prend acte que le rapport explicatif de synthèse ci-dessus consacré au débat d'orientation budgétaire était joint à la convocation du présent Conseil Municipal,
- Prend acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2015.

*Suite au DOB, Monsieur Hausermann adresse les remarques suivantes :*

- *certaines dépenses sont incompressibles comme les dépenses de personnel*
- *la baisse des dotations de l'Etat qui impacte la commune nécessite d'être vigilant sur les choix futurs auprès de la population pour les services rendus*
- *difficile de se positionner en l'absence de chiffrage sur les deux projets d'investissement, ainsi que sur la hausse des taux d'imposition,*
- *constat du caractère onéreux des NAP, fonctionnement à faire évoluer ?*



*Sur ce dernier point, Monsieur le Maire rappelle que l'évaluation des NAP sera réalisée lors du prochain comité de pilotage du PEDT.*

*Sur la question des taux d'imposition, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saulxures est l'une des communes de l'agglomération qui applique les taux d'imposition les moins élevés. L'ensemble des chiffres (hormis peut-être certaines dotations d'Etat) devraient être disponibles rapidement afin de pouvoir finaliser le projet de budget pour l'année 2015. En tout état de cause, l'ensemble de ces sujets sera abordé lors des commissions municipales à venir.*

*Pour finir, Monsieur le Maire confirme l'obligation d'établir pour septembre 2015 un agenda d'accessibilité, qui va entraîner une planification de travaux sur les 3 à 6 ans à venir pour rendre accessibles les bâtiments publics de la commune avec un impact financier en terme d'investissements non négligeable.*

## **POINT 5 PREVISION DE FUSION D'ECOLES PREVISION DE CARTE SCOLAIRE du 1<sup>er</sup> DEGRE 2015 – 2016**

Madame CHANET expose le contenu suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article L.212.1 qui prévoit que le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles ;

Vu la circulaire du 3 juillet 2003 de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré ;

Sur la prévision de fusion d'écoles :

Suite au départ en retraite de l'actuelle directrice de l'école Chepfer maternelle, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale a proposé début février 2015 une fusion des écoles maternelle et élémentaire. La nouvelle école primaire Chepfer serait alors dirigée par l'actuelle directrice de Chepfer élémentaire.

Sur la prévision de carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré :

Dans le cadre de la procédure de préparation de la rentrée scolaire 2015, le Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle a saisi par courrier en date du 24 décembre 2014, pour avis, la commune de Saulxures-lès-Nancy sur la prévision des effectifs pour l'école élémentaire G. Chepfer.

En réponse, la commune de Saulxures-lès-Nancy a adressé en date du 21 janvier 2015 tous les éléments utiles (projection des effectifs à la rentrée 2015, opérations immobilières sur le secteur de l'école et sur les autres secteurs de la commune, sollicitations des communes voisines pour des inscriptions à la rentrée 2015) militant pour le maintien, à la rentrée 2015, du nombre de postes d'enseignants sur la commune.

La dotation allouée pour l'ensemble des établissements du premier degré du département de Meurthe-et-Moselle n'est pas connue à ce jour.

Néanmoins, au vu des éléments développés ci-dessus, une école publique de la commune de Saulxures-lès-Nancy pourrait être concernée par une mesure de retrait de poste

- école élémentaire G. CHEPFER

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (5 absentions : Mesdames MOREAU et LARCHER, Messieurs BRACHET, MEYER et HAUSERMANN), décide :**

- **d'émettre** un avis favorable à la fusion des 2 écoles G. CHEPFER maternelle et élémentaire, sous réserve que cette opération ne remette pas en cause la spécificité de l'école maternelle et qu'elle fasse l'objet d'une évaluation partagée.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **d'émettre** un avis défavorable sur l'éventuelle fermeture de classe à l'école élémentaire G. CHEPFER, en demandant que la décision définitive de l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle soit prise après comptage des effectifs à la rentrée scolaire 2015, que la notion de seuil soit appliquée avec discernement et que tous les éléments développés ci-dessus soient pris en considération ;

*Pour l'avenir, Monsieur Hausermann évoque l'éventuelle modification de la carte scolaire en lien avec les nouvelles constructions pour ne pas pénaliser le groupe scolaire Chepfer sur les effectifs scolaires.*

*Monsieur le Maire évoque également l'incertitude des inscriptions à venir dans les écoles de Saulxures suite à la construction du lotissement Bois la Dame sur Tomblaine.*

**Arrivée de Mme Christine LAROPPE**

## **INFORMATION GENERALE**

Pour faire suite à l'article de presse paru dernièrement dans l'Est Républicain sur les cambriolages, Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 9 février 2015 de Monsieur JOLIBOIS, Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP).

Monsieur le Maire fait un historique des actions mises en place au sein de la commune depuis 2013 pour mettre en place le dispositif « Voisins Solidaires et Attentifs » :

- à l'initiative de la commune :

- Mise en place d'un groupe de travail avec les élus et des membres de RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) en octobre 2013
- Réponse à la pétition de Saulxurois de la rue Louis Blériot sur les cambriolages octobre 2013
- Présentation aux élus en commission en novembre 2013
- Interruption du projet de janvier 2014 à octobre 2014 suite aux élections et la mise en place des nouveaux élus sur la commune
- Présentation au groupe de travail du dispositif mis en place par 4 communes du Sud de l'agglomération (Ludres, Heillecourt, Houdemont et Fléville) le 1<sup>er</sup> décembre 2014 par l'adjoint en charge de la ville de LUDRES
- Réunion avec les élus de Pulnoy le 12 décembre 2014 sur le dispositif
- Réunion avec les élus de Seichamps le 20 janvier 2015 sur le dispositif
- Réunion avec les 5 Maires et les élus des 5 communes et les services de police (Art sur Meurthe, Dommartemont, Pulnoy, Saulxures et Seichamps) à Saulxures le 28 janvier 2015 sur le dispositif.
- Réunion de travail avec des élus et des membres de la RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) et des volontaires Saulxurois le 3 Mars 2015. A l'issue de cette réunion, il conviendra de choisir un secteur test sur la commune, de rencontrer les habitants du quartier choisi afin de lancer la phase opérationnelle du dispositif « Voisins Solidaires et Attentifs ».

- à l'initiative du Grand Nancy :

Comités de Prévention-Sécurité des Maires et Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) en date du 04/04/2013, 30/10/2013, 21/01/2014, 18/02/2014, 27/01/2015, 10/02/2015.

La séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire,



Patricia CHANET

<b>NOM et PRENOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>
CANDAT Michel	
DEWIDHEM Joël	
QUERCIA Annick	
LAURENT Marcel	
CHANET Patricia	
KRIER Denise	
GIRSCH Bernard	
MERTEN Stéphanie	
GODEFROY Virginie	
LAROPPE Christine	
BISTORY Evelyne	
BIHLER Francis	
BLANPAIN Nelly	
ZELLER Corinne	
POLLISSE Christophe	
NICOLLE Pascal	
THIEBAUT Julien	
LARCHER Dominique	
MEYER Philippe	
HAUSERMANN Christophe	